
SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Quel futur pour l'OMC ?

Genève, 13-14 juin 2016

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

PC-WTO/2016/R.2

2 mai 2016

DEMARRER LE COMMERCE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT APRES NAIROBI

Document de travail présenté par M. A. Singh Thakur, parlementaire (Inde)

1. Le commerce est un moteur de croissance et un ingrédient essentiel du développement. Le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) stipule *qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique*. L'idée du développement est enracinée dans le système de l'OMC et l'Accord fixe clairement la marche à suivre pour la libéralisation du commerce et la promotion du développement. C'est pourquoi l'OMC est tenue de veiller à ce que le commerce soit favorable au développement.

2. La réalisation de cet objectif, *Démarrer le commerce en faveur du développement*, implique un rôle particulier pour l'OMC et ses membres, notamment à la lumière de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, récemment tenue à Nairobi, dont les résultats ont été mitigés. La non- réaffirmation du Programme de Doha pour le développement (PDD) dans la Déclaration ministérielle de Nairobi, n'est pas, il faut bien le dire, encourageante. Comment démarrer le commerce en faveur du développement si on ignore les questions fondamentales du développement exposées en vue du Cycle de Doha ? L'intégration rapide des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial mondial est un impératif, mais la conclusion du Programme de Doha pour le développement et la mise en œuvre des engagements inscrits dans les décisions ministérielles sont de la plus haute importance si nous voulons atteindre cet objectif.

Intégration des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial mondial

3. Le commerce a des effets différents sur les pays, selon leur stade de développement. Or, les écarts sont considérables entre pays développés, pays en développement et PMA en termes de capacités. Le stade de développement et l'état des infrastructures déterminent la capacité d'un pays à tirer profit du commerce international. Si les règles ne sont pas égales pour tous, le commerce peut avoir des effets négatifs sur les pays qui sont désavantagés. D'où l'importance de l'OMC en tant que forum multilatéral de négociation des accords commerciaux : elle assure l'égalité des règles à tous les pays engagés dans le commerce, de sorte qu'ils bénéficient de la croissance des échanges internationaux.

4. C'est la raison pour laquelle le principe de "réciprocité moins que totale" a été introduit dans les règles du GATT : il fallait neutraliser les effets négatifs de la libéralisation du commerce sur les pays en développement et les PMA. Ces mesures ont été rendues encore plus faciles à appliquer avec la mise en place de l'OMC, grâce aux dispositions du "Traitement spécial et différencié" prévues dans les accords du Cycle de l'Uruguay. Désormais, les pays en développement avaient droit à des baisses de tarif moins élevées et à des périodes plus longues pour la mise en œuvre de divers engagements. Malgré l'introduction du concept de "traitement spécial et différencié" dans les négociations du Cycle de l'Uruguay, cependant, les règles du commerce restaient fortement favorables aux pays développés.

5. Pour assurer l'égalité des règles aux pays en développement et améliorer leurs perspectives commerciales, la Conférence ministérielle tenue à Doha en 2001 a, pour la première fois dans l'histoire des négociations commerciales, mis en avant la question du développement, lui donnant un caractère central dans les négociations commerciales menées dans le cadre de l'OMC.

Mener à bonne fin le Programme de Doha pour le développement (PDD)

6. Depuis ses débuts, le Cycle de négociations commerciales de Doha est dans l'impasse en raison des divergences considérables entre pays développés et pays en développement. Pourtant, la conclusion de ce cycle, comme prévu par la Déclaration de Doha, permettrait de résoudre beaucoup de questions pesant sur les pays en développement et les PMA. Il est décourageant, par conséquent, de constater que des négociations échevelées, menées sur une quinzaine d'années, ont accouché de résultats aussi chétifs. Or, au moment où on écrivait l'oraison funèbre du PDD, la Conférence ministérielle de Bali a donné un peu d'espoir au monde en apportant les tout premiers résultats à ce même PDD et au commerce multilatéral. La Déclaration ministérielle de Bali et ses décisions sur certaines questions relatives à la facilitation du commerce, à l'agriculture et au développement des PMA ont insufflé un peu de vie à des négociations moribondes sur le commerce multilatéral. Mais ces négociations ne sont jamais faciles et, malgré la volonté incontestable exprimée par les Membres à Bali, elles n'ont pas abouti à un programme de travail pour les autres questions de Doha. Qui plus est, la suite des événements après Bali a apporté, elle aussi, son lot de désillusions et les pays en développement, en particulier, ont été déçus de voir que le développement ne mobilisait que très modérément et que leur sort, ainsi que celui des PMA, laissait indifférent.

7. Ce ne pouvait être pire pour les pays en développement, puisque le cœur même du PDD, centré sur le développement, était remis en question dans les négociations de l'après-Bali, et aussi dans la Conférence ministérielle de Nairobi. Nous, les pays en développement, nous étions réjouis des résultats de Bali mais, à l'approche de Nairobi et après sa tenue, l'enthousiasme avait laissé place au désenchantement. Ce revers est imputable au fait que certains Membres rechignent à tenir les engagements pris à Doha et à la Conférence ministérielle qui s'est ensuivie. Un système, quel qu'il soit, surtout un système multilatéral avec des membres aussi divers que l'OMC, ne peut réussir si les engagements ne sont pas honorés et si on change les poteaux des buts au gré de certains membres.

8. Nombreux sont les pays en développement et PMA membres de l'OMC, or, ils se débattent dans les mêmes problèmes qu'au début du siècle : sous-développement et manque de ressources. Les difficultés qui auraient dû être aplanies depuis longtemps sont opportunément écartées en faveur d'autres, plus conformes aux priorités des pays développés.

9. La Conférence ministérielle de Nairobi (2015), la première de l'OMC tenue en Afrique, ce continent qui compte le plus de PMA, aurait dû moins que toute autre être l'occasion de remettre en cause l'existence même du PDD. Les participants ont eu beau soutenir la continuation et la conclusion du Cycle de Doha, le PDD n'a pas été réaffirmé.

10. L'Inde n'a cessé de soutenir que le Cycle de développement de Doha doit contribuer au développement, conformément à son mandat, et que tous les domaines objet de négociation doivent être traités, sur la lancée des avancées obtenues depuis des années. L'achèvement du Programme de Doha pour le développement, dans son intégralité, serait un grand pas vers l'égalisation des règles du jeu en matière de commerce mondial, pour les pays en développement et surtout les PMA. Ainsi, l'un des mandats du Cycle de Doha est de réduire les subventions agricoles colossales accordées par les pays développés et d'y mettre bon ordre. Cela supprimerait des distorsions qui faussent depuis longtemps le commerce agricole mondial et améliorerait la compétitivité des agriculteurs des pays en développement. Il faut donc que les pays membres de l'OMC se mobilisent concrètement en faveur d'une conclusion rapide du Programme de Doha pour le développement; qu'ils en fassent une priorité, afin que les pays en développement s'intègrent mieux au système commercial multilatéral. Une conclusion rapide du PDD permettrait d'élargir le programme commercial de l'OMC et faciliterait l'adoption des règles à l'avenir, mais un échec sur ce plan ne manquerait pas d'assombrir les perspectives des négociations futures et les pays en développement et les PMA en seraient les principales victimes.

Exécution des décisions ministérielles

11. La Conférence ministérielle de Nairobi n'a pris que quelques rares décisions concernant le Cycle de Doha. Le Paquet de Nairobi comporte, certes, des décisions sur l'agriculture, le coton et quelques questions afférentes aux PMA, mais certains Membres ont essayé d'obtenir un mandat autorisant l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour, négligeant le Programme de Doha pour le développement, alors que ce programme était en discussion depuis plus d'une quinzaine

d'années. La Déclaration ministérielle de Nairobi montre amplement que si on veut lancer des négociations multilatérales sur des questions de ce type, il faut l'accord de tous les Membres. Il est donc impératif que les décisions intéressant les pays en développement soient mises en œuvre, sérieusement, par les pays membres de l'OMC.

12. Etant donné que la Déclaration ministérielle de Nairobi rappelle que l'OMC maintient le développement au centre de ses activités et aussi que les dispositions relatives au "traitement spécial et différencié" resteront intégrales, l'Inde insiste sur la nécessité, pour les Membres de l'OMC, en particulier les pays développés, d'honorer et appliquer les décisions ministérielles de l'OMC.

13. L'Inde est l'un des quelques pays qui ont déjà notifié leur intention d'appliquer un traitement préférentiel aux PMA dans le commerce des services. S'agissant de l'application du traitement préférentiel en matière de services et pour les fournisseurs de services de PMA, et du renforcement de la participation des PMA au commerce des services, l'Inde est le seul Membre qui a proposé le renoncement aux droits de visas. Cette offre est unique et représente pratiquement une première. La Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui date de décembre 2005, prévoyait entre autres éléments, d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingent (DFQF) aux PMA. L'Inde a annoncé le schéma de préférences tarifaires à taux zéro (DFTP) pour les PMA en 2008. Actuellement, 31 PMA sur 48 en sont bénéficiaires. Sur ce nombre, 21 sont des pays d'Afrique et 10 de la région Asie-Pacifique.

14. Aujourd'hui, le commerce mondial régresse plus rapidement que les PIB et cela nous rappelle, si besoin était, que la contribution du commerce mondial à la croissance mondiale économique est en baisse. Or, le gisement que recèle le commerce entre les pays d'Asie et entre l'Asie et l'Afrique reste inexploité. Ces sociétés expriment une demande constante depuis l'effondrement financier de 2008. Il faut donc impérativement que l'OMC et les mécanismes commerciaux y afférents réfléchissent à la façon d'explorer et promouvoir ces territoires jusqu'à présent demeurés vierges. L'Inde a également ratifié l'Accord de facilitation des échanges en avril 2016. On le voit, l'Inde est attachée à la cause du multilatéralisme et elle est convaincue que l'OMC serait renforcée si ses membres honoraient les engagements qu'ils avaient contractés au forum.

15. Aujourd'hui, le discours macroéconomique mondial a changé : le commerce n'est plus vu comme une source de devises étrangères mais comme un élément nécessaire à la croissance mondiale. L'expérience économique de l'Asie de l'Est montre que la croissance du commerce est intrinsèquement liée à l'industrie manufacturière et aux infrastructures. Aussi faut-il faire de l'investissement dans les infrastructures et dans la fabrication les deux piliers permettant de soutenir une croissance mondiale chancelante. C'est la raison pour laquelle l'Inde a lancé des initiatives telles que "Make in India", "Skill India", "Start up India", etc., qui servent aussi à promouvoir le commerce mondial. L'OMC, dans son discours, devrait par conséquent voir en ce gisement manufacturier un moyen de soutenir la croissance mondiale en mettant en place un écosystème mondial propice à des échanges internationaux justes et équitables.

16. L'Inde n'a cessé de militer en faveur d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire. En ces temps décisifs, alors qu'on essaie d'orienter les négociations vers des questions non commerciales, il importe plus que tout que l'OMC demeure une institution multilatérale utile et soucieuse de progrès. Les décisions ministérielles de Nairobi doivent être appliquées d'urgence pour renforcer le système commercial multilatéral. Les Membres doivent honorer les engagements de la Conférence ministérielle de Bali et ceux du Conseil général sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, sur la mise en œuvre des décisions de Nairobi relatives au *Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS)* pour les produits agricoles (des pays en développement), sur la *détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire*, et autres décisions importantes pour les pays en développement et les PMA. Et si on traite simultanément les autres questions de Doha en suspens, on permettrait sans doute au système commercial multilatéral d'avancer.

17. De telles mesures permettraient non seulement une meilleure intégration des pays en développement et des PMA dans le système commercial mondial, mais aussi de relancer le système commercial multilatéral, ce qui assurerait un développement général.